question à traiter se rapportant à ce détail du projet et que je crois très-importante, c'est celle de la déchéance du mandat de Vingt-un membres de cette chambre. Sans doute, personne ne sait qui demeurera et

qui partira.

UNE VOIX-Il faudra les tirer au sort. L'HON. M. VIDAL—Je ne parle pas du mode par lequel on déterminera ce choix. (Ecouter!) Il y a parmi nous vingt-un conseillers à quil'on devra dire de rester chez eux; -les prendra-t-on parmi ceux qui tiennent leur mandat de la couronne ou parmi les députés du peuple? Ce ne serait que juste, suivant moi, que ceux qui out été nommés par la couronne fissent les premiers partie de la nouvelle chambre :- l'élimination ne devra dès lors porter que sur les membres élus, dont pròs de la moitié se trouvera retranchée. Or, n'est-ce pas placer les membres de cette chambre dans une position très anomale que de les obliger à voter sur une telle mesure? Il eut été, suivant moi, bien plus sage et assurément plus conforme aux sentiments de cette chambre de faire voter d'abord les résolutions dans l'assemblée législative; du moment que cette clause eut été acceptée par une chambre qui représente plus particulièrement le peuple, il est certain que nous aurions bien moins hésité à la passer. Mais comme le contraire a été fait, je considère de mon devoir envers ceux que je représente d'élever la voix contre cette partie du projet; J'e n'ai pas le droit de concourir à les dé-Pouiller d'un privilége quand même mon Vote devrait m'assurer ma nomination à vie, car je trahirais les intérêts qui m'ent été confiés. Je suis même convaincu que mon hon, ami de Saugeen qui vient d'être envoyé ici pour représenter cette division, admettra qu'un grand nombre de ses électeurs voteraient dans la négative s'ils savaient que le projet de confédération actuel doit les forcer à faire le sacrifice de leur député. (Ecoutez l et rires.)

L'Hon. M. MACPHERSON—Je pense au contraire qu'une grande majorité d'entr'eux voteraient dans l'affirmative. (Rires.)

L'Hon. M. VIDAL—Je diffère d'opinion avec mon hon. ami sur ce point. (Ecoutez!) Hons. messieurs, j'ai avancé que j'étais favorable au projet d'union et je l'affirme encore, quoique l'hon. commissaire des terres de la couronne ait dit qu'il n'en pouvait être ainsi et qu'en votant l'amendement on donnait le coup de mort au projet lui-même. Je ne suis pas de cet avis et je pense que ma conduite

au contraire est de nature à contribuer beaucoup au succès de la confédération. me regarde comme l'un de ses plus fidèles partisans puisque je cherche à l'affermir sur des bases solides, sur l'approbation du peuple, et cela au prix d'un délai insignifiant. Il a été dit beaucoup de choses inutiles pour servir de préface à la mesure, et on nous a fait des amplifications interminables sur les difficultés de parti qui se rapportaient à la question. En vérité, de si minces circonstances ne peuvent avoir amené la nécessité d'un aussi grand changement constitutionnel. Le peuple, pas plus que le représentant de Sa Majesté, ne pourra croire que ces difficultés provenaient de la source que lui ont assignée quelques uns de nos hommes politiques. Car, quelles sont les paroles de Son Excellence dans un mémorandum communiqué à cette chambre par le conseil exécutif, le 30 juin dernier?

"Il n'a été soulevé en parlement durant l'existence des divers cabinets qui se sont succédé depuis les élections de 1861, aucune question de principes qui ait pu empêcher les hommes politiques d'agir de concert pour le bien public. Le temps est venu de faire appel au patriotisme des deux côtés de la chambre pour faire cesser—

quoi? leur conduite de partisans? leurs luttes politiques? non-

"leurs dissidences particulières, et s'unir dans un effort réciproque pour procurer l'avancement et le bien-être du pays."

Un peu plus loin, Son Excellence revient encore sur "l'absence de questions poli-tiques qui pourraient les diviser, " et ajoute clairement qu' " un tel état de choses ne pouvait qu'être préjudiciable aux meilleurs intérêts de la province. Ainsi que je l'ai dit, le peuple était en voie d'arriver bientôt à la même conclusion et d'y remédier dans ses élections saus avoir besoin pour cela de changements constitutionnels. Telles étaient donc les vues que Son Excellence a communiquées à son conseil dans un mémorandum, et je me réjouis de les lui voir énoncer. Dans le cas où pareille opinion eût été partagée par le public, je n'hésite pas à dire que les maux dont nous souffrions eussent pu être guéris radicalement sans avoir besoin de recourir à la confédération. Déjà le peuple commençait à s'apercevoir que les animosités personnelles inspiraient la conduite de ses chefs, qu'on n'accordait plus autant d'importance à l'inégalité de la représentation, que personne même, amis ou ennemis, n'en parlait plus, et, copendant, la